

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 13/02/2026
*Date d'Affichage : 13/02/2026
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 15
*VOTANTS : 20

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 février 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,
Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Christel COHENDET, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET,
Monsieur David DUMEUNIER Madame Murielle FANOUILLE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame
Isabelle LACOUR, Madame Monique MORNACCO.

Etaient absents excusés :

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Claudine BARRIE,
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,
Madame Sophie Rima GHADBAN pouvoir à Madame Isabelle LACOUR,
Monsieur Fodié DIARRA, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Monique MORNACCO a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL N° 7 : AVENANT N° 1 au Marché OPC ANCIENNE MAIRIE
AVEC LA SOCIETE ATHYS**

Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à différentes incidences et évolutions du projet intervenues en phase travaux, le calendrier de l'opération a été modifié. Ces évolutions ont un impact direct sur la durée de la mission OPC, dont la présence est corrélée à la durée effective des travaux.

Il convient en conséquence d'adapter contractuellement les délais d'exécution du marché.

Le présent avenant a donc pour objet de modifier les délais d'exécution de la mission de la manière suivante :

1.1 - Prolongation de la mission

Prolongation des délais de cinq (5) mois avec une neutralisation du mois d'août

Nouvelle date prévisionnelle de fin de mission fixée au 15 décembre 2025.

1.2 - Suspension des délais

La mission est suspendue pour la période allant du 15 décembre 2025 au 31 mars 2026

Durant cette période, les délais d'exécution sont interrompus et aucune prestation ne sera due au titre de la mission OPC.

1.3 - Nouvelle prolongation de la mission

A l'issue de la période de suspension, la mission est prolongée de trois (3) mois soit du 1^{er} avril au 30 juin 2026.

La date contractuelle de fin de mission est donc fixée au 30 juin 2026.

Incidence financière :

La société ATHYS nous propose une facturation exceptionnelle de 1 392 € HT par mois au lieu de 1 700 € HT

Soit une plus-value d'un montant de 11 136,00 Euros,

Soit une augmentation de 49,13 %

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : **33 802,00 €**
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : **40 562,40 €**

La commission des finances du jeudi 12 Février a émis un avis favorable à la majorité à la signature de cet avenant.

Considérant les articles L.2194-1.2° et R.2194-2 ainsi que L.2194-1.3° et R.2194-5 du code de la commande publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention, Madame Isabelle Corneloup, 19 voix pour)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat avec la Société ATHYS domiciliée 41 rue du Général Leclerc, 94270 LE KREMLIN BICETRE.,

DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :

- Montant HT : **33 802,00 €**
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : **40 562,40 €**

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 20/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

